

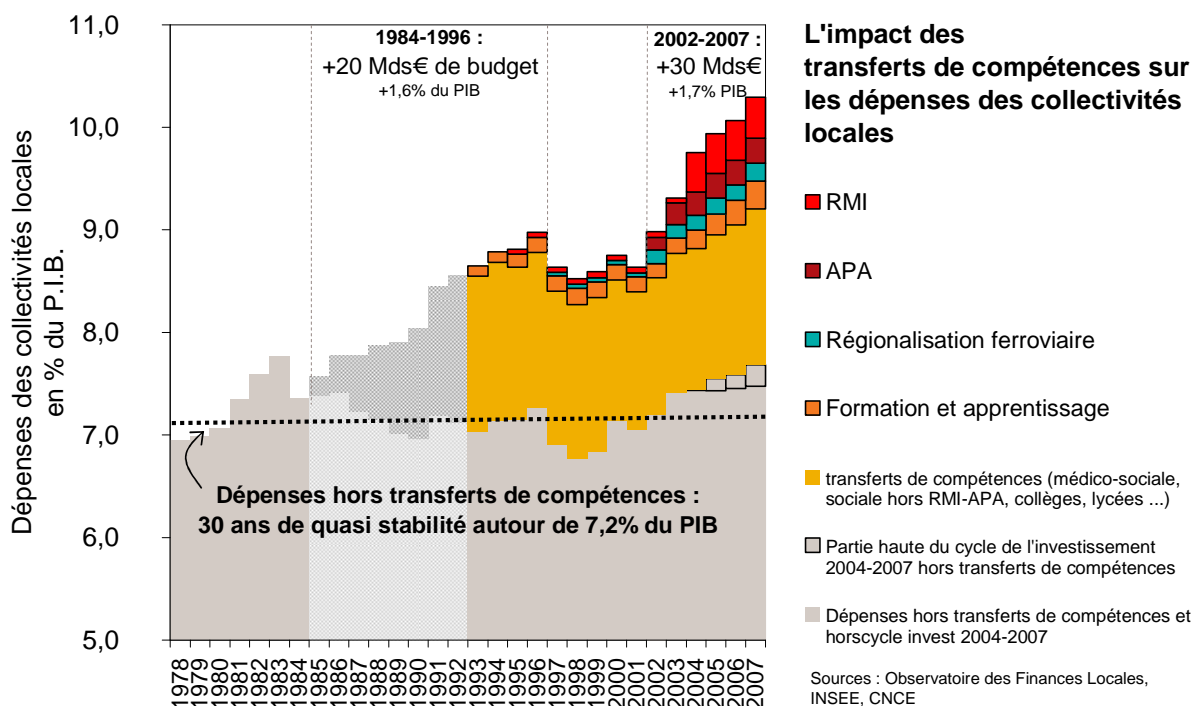
Éléments sur les transferts de charges et les dépenses des collectivités locales

La mauvaise ou l'absence de compensation des transferts de charges aux collectivités territoriales induit une déconnexion entre la dépense et la recette et place les collectivités locales devant une double difficulté de financer et d'assurer certaines de leurs missions.

Ce rapport affirme que les dépenses locales sont trop importantes. Il évalue ainsi, « à périmètre constant », que les dépenses locales augmentent d'environ 1,8 points de PIB entre 1980 et 2007.

Toutefois, le ministère du budget ne semble d'ailleurs pas en mesure de détailler ce calcul. Ce rapport ne semble pas avoir pris la mesure du poids des transferts de charges conséquentes aux différentes étapes de la décentralisation et aux missions transférées aux collectivités territoriales. Il oublie de plus d'intégrer le poids croissant de compétences transférées en début de période.

Une étude réalisée en 2008 par la Caisse nationale des caisses d'épargne indique qu'entre 1978 et 2007, les dépenses des collectivités hors transferts de compétences sont restées stables à environ 7,2 % du PIB.



Le comité « Balladur » propose de définir un objectif annuel d'évolution de la dépense publique locale. Cette proposition avait pourtant été écartée par le rapport Pébereau sur la dette publique en 2005, préférant donner « *aux collectivités territoriales une plus grande maîtrise de leurs ressources et de leurs dépenses* ».

Le rapport « Balladur » préconise de réduire les marges de manœuvre des collectivités en termes de recettes et prône une centralisation du suivi des dépenses. Cette réduction des marges de manœuvre tend à aller à contresens de la décentralisation, et consiste de fait à « recentraliser » la décision en matière de finances locales.

L'Etat mauvais payeur

Le transfert de la gestion du RMI aux départements, effectif depuis janvier 2004, résulte d'une loi de décembre 2003. Fin 2008, l'Etat devait 1,8 milliard d'euros aux départements (y compris les compensations « Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion » (FMDI)).

<i>en millions d'euros</i>	2004	2005	2006	2007	2008 (prévisions)
Allocation RMI (100 départements)	5,435.8	5,820.0	5,902.0	5,920.0	5,920.0
Compensation TIPP (dépense Etat 2003 et RMA)	4,941.8	4,941.8	4,941.8	4,941.8	4,941.8
<i>dont RMA</i>	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Complément Etat (y/cFMDI)	456.7	500.0	500.0	500.0	500.0
Total compensation	5,398.6	5,441.8	5,441.8	5,441.8	5,441.8
Déficit	-37.2	-378.2	-460.2	-478.2	-478.2
Déficit cumulé	-37.2	-415.4	-875.6	-1,353.8	-1,831.9

Source : ADF

L'Allocation Personnalisée Autonomie (APA), créée en 2001, en substitution à la prestation spécifique dépendance (PSD). Le financement de cette allocation a été confié aux départements. Le surcoût induit par l'APA devait être compensé par un fonds de financement de l'APA (FFAPA).

La dette de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales en matière d'APA se monte à 3,5 milliards d'euros.

	2004	2005	2006	2007	2008	Cumulé
Dépenses	3,616	3,981	4,315	4,564	(provisoire) 4,684	21,160
Contributions CNSA	1,339	1,341	1,437	1,518	1,447	7,082
Taux de couverture	37.03%	33.69%	33.30%	33.26%	30.89%	33.47%
Prise en charge par les cg	2,277	2,640	2,878	3,046	3,237	14,078
hypothèse à 50 %	1,808	1,991	2,158	2,282	2,342	10,580
Coût supporté	469	650	721	764	895	3,498

Source : ADF